

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Janvier 2025



TABLE DES MATIÈRES

À propos du Code d'éthique et de conduite professionnelle	3
Application et portée	3
Responsabilités des membres	3
Responsabilités des directeurs	4
Nos principes directeurs	4
1. Nous respectons nos obligation	4
2. Nous ne prenons part ni ne facilitons les activités illégales	4
3. Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect	5
4. Nous favorisons un milieu de travail sécuritaire et sain	5
5. Nous évitons les conflits d'intérêt	5
6. Nous nous auto-disciplinons lors de nos activités autres que professionnelles	6
• Conseils d'administration	
• Activité politique	
7. Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux d'entreprise inappropriés	6
• Pots-de-vin et corruption	
8. Nous utilisons la technologie d'information et les autres ressources de l'entreprise de façon appropriée	7
9. Nous protégeons la propriété et la réputation de QuadReal	7
• Propriété de QuadReal	
• Invention et information propriétaire	
• Confidentialité et protection de la vie privée	
• Image de marque de QuadReal	
• Implication dans les médias sociaux	
• Communication avec les médias et le public	
10. Nous préservons l'exactitude et l'intégrité de nos dossiers	8
11. Nous choisissons nos partenaires d'affaires en fonction du mérite	8
12. Nous nous efforçons d'investir de façon responsable	8
13. Nous appuyons notre communauté	8
14. Nous respectons les lois en vigueur qui gouvernent les marchés de capitaux	9
Processus de prise de décision éthique	9
Conseils et soutien	9
Signalement d'infractions	9
Ligne éthique QuadReal	10
Signalement confidentiel	10
Enquêtes	10
Protection contre les représailles	10
Mesures disciplinaires en cas d'infraction	11
Amendements	11

À PROPOS DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle (le « Code ») explique les normes de comportement attendues de la part des employés et directeurs de QuadReal. Le Code reflète l'engagement de QuadReal à [être une entreprise responsable](#) et envers une culture faite d'honnêteté, d'intégrité et de recevabilité. Elle définit les principes et politiques de base auxquels on s'attend à ce que tous les employés et directeurs se conforment. Le Code ne tente pas de prévoir toutes les situations ou tous les dilemmes éthiques auxquels les employés et directeurs de QuadReal pourraient être exposés. Il définit plutôt les principes directeurs et les normes permettant aux employés et directeurs de prendre les décisions appropriées.

Application et portée

Le Code s'applique à toute personne occupant un poste de directeur, employé ou dirigeant de QuadReal ou d'une ou l'autre de ses filiales, notamment :

- (i) toute personne occupant un poste temporaire ou permanent, à temps partiel ou à temps plein, et
- (ii) toute personne ayant les mêmes pouvoirs à titre de consultant, de sous-traitant, ou qui puisse être déléguée par des fournisseurs de service ou des affiliés (collectivement, les « Membres »).

Sauf indication contraire, tout membre est tenu de se conformer au Code. Aux fins du présent Code :

« **Directeurs** » signifie tout membre du Conseil d'administration QuadReal;
« **Employés** » signifie tout membre autre que les directeurs; et
« **Superviseur** » signifie (i) pour les Employés, leur gestionnaire ou les Ressources humaines, (ii) pour les Directeurs autres que le président du Conseil d'administration, le président du Conseil d'administration, et (iii) pour le président du Conseil d'administration, le président du Comité de vérification.

Le présent Code s'applique pour la durée de la relation de travail du membre chez QuadReal, incluant les congés personnels, d'invalidité à court et à long terme, ainsi que les congés parentaux, ainsi que tout congé obligatoire ou non-obligatoire. Certaines obligations en matière de conformité, tel que celles qui ont trait à la propriété de QuadReal et au devoir de confidentialité des Membres, continuent de s'appliquer après le terme de la relation de travail avec QuadReal.

RESPONSABILITÉ DES MEMBRES

Les principales responsabilités des membres par rapport au présent Code sont les suivantes :

- Maintenir une compréhension du Code et des sections du Manuel des politiques de l'employé qui s'applique à vous. Maintenir une connaissance détaillée des dispositions ou politiques qui s'appliquent spécifiquement à votre travail ;
- Se conformer aux principes du Code ainsi qu'aux politiques de QuadReal ;
- Se faire personnellement responsable de la prestation de vos tâches d'une façon digne de confiance et avec intégrité, et agir de façon honnête et équitable dans toutes vos démarches auprès des intervenants internes et externes ;
- Se comporter de façon professionnelle et conserver un haut niveau de connaissance professionnelle afin d'effectuer vos tâches de façon compétente ;
- Faire sa part au meilleur de vos capacités vers l'atteinte des objectifs de QuadReal, y compris ceux liés à être une entreprise responsable, tout en prenant des décisions conformes au Code et sans compromettre votre éthique ;
- Rechercher des conseils dans toute situation où il est question de conformité à la lettre comme à l'esprit du présent Code, des politiques de QuadReal et des lois en vigueur; et
- Au moins une fois l'an, confirmer la conformité passée et consentir à continuer de vous conformer au Code.

Si vous prenez connaissance d'une infraction possible au Code, vous devez :

- Sans délai signaler vos soupçons d'infraction à votre superviseur ou de façon anonyme à [la ligne de culture et d'éthique de QuadReal](#), administrée par un tiers fiable et indépendant.
- Ligne de culture et d'éthique : 1-855-925-1915
- Coopérer avec l'enquête de QuadReal à propos des infractions possibles au Code.

RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES

Les responsabilités des gestionnaires englobent et surpassent celles des autres employés. On s'attend à ce qui suit de la part des gestionnaires :

- Diriger en donnant l'exemple à suivre en matière de normes élevées et de conduite éthique;
- Encourager un milieu de communication ouverte et honnête libre de toute crainte de représailles;
- Se montrer vigilant en prévenant, détectant et répondant promptement à toute infraction au Code;
- Protéger les personnes qui signalent des infractions.

Quand on leur fait part d'une question ou d'une préoccupation, on s'attend à ce que les gestionnaires :

- Écotent soigneusement et attentivement;
- Cherchent des éclaircissements et des renseignements permettant de comprendre toute la question ou la préoccupation;
- Réagissent à toute question dans la mesure de leur pouvoir, tout en sollicitant de l'aide s'ils en ont besoin avant de réagir;
- Fassent le suivi aussi tôt que possible s'ils sont incapables de donner une réponse immédiatement;
- Signaler la préoccupation à la ressource appropriée si une enquête s'avère nécessaire; et
- Solliciter de l'aide en cas de doute quant à la nécessité d'une enquête.

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Le Code comporte quatorze principes directeurs :

1. Nous respectons nos obligations.
2. Nous ne prenons pas part ni ne facilitons l'activité illégale.
3. Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect.
4. Nous favorisons un milieu de travail sécuritaire et sain.
5. Nous évitons les conflits d'intérêt.
6. Nous nous auto-disciplinons lors de nos activités autres que professionnelles.
7. Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux d'entreprise inappropriés.
8. Nous utilisons la technologie d'information et les autres ressources de l'entreprise de façon appropriée.
9. Nous protégeons la propriété et la réputation de QuadReal.
10. Nous protégeons l'exactitude et l'intégrité des dossiers de QuadReal.
11. Nous choisissons nos partenaires d'affaires en fonction du mérite.
12. Nous nous efforçons d'investir de façon responsable.
13. Nous appuyons notre communauté.
14. Nous respectons les règles en vigueur gouvernant les marchés de capitaux.

Ces principes directeurs sont discutés plus en détail dans les sections suivantes.

1. NOUS RESPECTONS NOS OBLIGATIONS

Engendrer la confiance et agir de façon éthique sont à la base de nos actions et de nos façons d'agir.

Tout Membre est tenu de :

- Agir honnêtement, de bonne foi et dans les meilleurs intérêts de QuadReal;
- S'acquitter de ses obligations avec un niveau de soin approprié;
- Traiter équitablement et de façon impartiale avec tous les intervenants;
- Communiquer avec les intervenants de façon respectueuse, en temps opportun et avec exactitude;
- Se conformer à l'esprit et à la lettre de l'ensemble des lois, règles et règlements en vigueur, aux obligations légales et aux normes de conduite professionnelle, ainsi qu'éviter ne serait-ce que l'apparence de conduite inappropriée;
- Agir de façon professionnelle, respectueuse et éthique en tout temps; et
- Agir au meilleur de ses capacités sans compromettre le comportement éthique dans le but d'atteindre les cibles et objectifs de QuadReal.

2. NOUS NE PRENONS PAS PART NI NE FACILITONS L'ACTIVITÉ ILLÉGALE

Le non-respect des lois risque d'exposer QuadReal, ainsi que ses membres, à de graves conséquences réglementaires ou juridiques et peut causer du tort à la réputation.

Vous ne devez pas participer, faciliter ou profiter sciemment de quelque activité illégale que ce soit. Tout membre (tel que défini plus bas) qui est reconnu coupable d'une infraction criminelle ou sanctionné par une instance professionnelle doit en informer son supérieur sans délai. Quand le membre est un employé, le superviseur doit à son tour en aviser le chef des ressources humaines.

Nous nous engageons à empêcher l'utilisation de notre modèle d'affaires légitime dans un but de blanchiment des produits d'une activité illégale. Le blanchiment d'argent est le processus par lequel les produits d'activités criminelles sont déplacés par l'entremise d'entreprises légitimes afin de dissimuler toute trace leur origine criminelle. Les signes avertisseurs peut être, entre autres :

- De gros versements en argent comptant lorsqu'ils sont habituellement réglés par chèque ou par voie électronique, ou encore des paiements reçus de tiers sans lien; ou
- Quand un client, un partenaire d'affaires ou toute autre personne ou entité avec qui vous faites affaire refuse de produire l'information permettant de confirmer leur identité ou si des renseignements falsifiés ou trompeurs sont présentés;

Les membres doivent signaler toute préoccupation de conduite suspecte ou d'agissements illégaux de la part de QuadReal, ses membres, ses sous-traitants, ses partenaires d'affaires, de représentants gouvernementaux ou de tout autre partie faisant affaire directement ou indirectement avec QuadReal.

Signalez vos préoccupations conformément aux directives et étapes décrites à la section « [Signalement des infractions](#) » du présent Code.

3. NOUS NOUS TRAITONS MUTUELLEMENT AVEC DIGNITÉ ET RESPECT

Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect, sans discrimination, sans intimidation ni quelque forme de harcèlement que ce soit, qu'il soit sexuel, physique ou psychologique.

Nous favorisons un milieu de travail sain, caractérisé par :

- Politesse – comportement courtois et attentionné envers les autres;
- Inclusion – des personnes d'origine, de culture, de capacité et d'opinion différentes;
- Environnement de travail poli – libre de tout manque de respect, de toute discrimination, d'intimidation et de comportement de harcèlement;
- Gestion constructive des différences – les différences sont inévitables et sont gérées adéquatement par les processus de gestion de conflit et de résolution de différends; et
- Support – les personnes bénéficient du support nécessaire pour pratiquer la résolution de différends et les compétences de respect en milieu de travail.

Toute conduite intimidante, abusive, violente ou offensante ou tout harcèlement de quelque nature que ce soit, est inacceptable dans nos lieux de travail, que ce soit de la part d'autres membres, de clients ou de fournisseurs de QuadReal, ou d'autres parties avec lesquelles QuadReal fait affaire. Tel que stipulé à [la Politique sur le respect en milieu de travail](#), les membres sont encouragés à se manifester quand la conduite d'une personne les rend inconfortables et à signaler à son supérieur, au partenaire des ressources humaines ou sur la ligne d'aide culture et éthique de QuadReal (voir les détails plus bas) tout harcèlement de quelque nature que ce soit dès qu'il se produit.

4. NOUS FAVORISONS UN MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET SAIN

Nous nous efforçons de créer un milieu de travail sécuritaire et sain pour tous nos membres et nous nous conformons à toutes les lois et politiques en vigueur en matière de santé et de sécurité.

Nous nous attendons à ce que nos Membres effectuent leur travail en tenant entièrement compte des risques impliqués pour la santé et la sécurité et en se protégeant contre ces risques par des précautions raisonnables. Les Membres doivent signaler sans délai les accidents, les dangers potentiels pour la santé et les autres préoccupations en matière de santé et de sécurité à leur superviseur.

5. NOUS ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊT

Nous évitons les conflits d'intérêt, qu'ils soient réels ou perçus, dans la conduite de nos obligations.

Il y a conflit d'intérêt quand vos affaires, relations ou intérêts privés interfèrent ou pourraient être perçus par une personne raisonnable, comme interférant avec votre jugement, vos tâches ou vos responsabilités de façon telle que :

- Votre capacité d'agir dans l'intérêt de QuadReal peut en être affectée ; ou
- Vos actions ou votre conduite peut nuire ou compromettre :
 - o La confiance des intervenants dans votre capacité de vous acquitter de vos responsabilités professionnelles ; ou
 - o La confiance que les intervenants accordent à QuadReal.

Exemples de conflits d'intérêt potentiels :

Utiliser les biens de QuadReal, votre poste chez QuadReal ou votre affiliation avec QuadReal pour veiller à vos intérêts personnels ;

- Profiter personnellement ou être raisonnablement perçu comme profitant de l'utilisation des renseignements acquis uniquement en raison de votre relation avec QuadReal;
- Dans la conduite de vos obligations, accorder un traitement préférentiel à une personne ou une entité au sein de laquelle vous, un membre de votre famille ou un ami avec des intérêts;
- Un lien hiérarchique avec une personne avec laquelle vous partagez une relation personnelle intime ou qui pourrait être perçue comme bénéficiant personnellement de ce lien hiérarchique; et
- Bénéficier personnellement, ou être perçu comme bénéficiant personnellement d'une transaction de QuadReal pour laquelle vous utilisez des renseignements acquis uniquement en raison de votre lien avec QuadReal.

Au début de votre lien de travail avec QuadReal et sur une base continue, vous devez rectifier vos affaires privées de façon à empêcher que ne survienne un conflit.

Les Membres qui se retrouvent en situation de conflit d'intérêt réel, perçu ou potentiel doivent le divulguer à leur superviseur.

6. NOUS NOUS AUTO-DISCIPLINONS DANS NOS ACTIVITÉS AUTRES QUE PROFESSIONNELLES

Évitez tout poste, toute association, tout placement ou toute autre activité autre que votre travail chez QuadReal qui soit susceptible de :

- Interférer avec la conduite de vos obligations chez QuadReal ;
- Porter atteinte à la réputation de QuadReal ;
- Représenter un conflit d'intérêt ou créer une perception raisonnable de conflit d'intérêt;
- Sembler représenter officiellement QuadReal ou refléter l'opinion, la position ou les politiques de QuadReal ; ou
- Impliquer l'utilisation sans autorisation de votre temps de travail ou des locaux, services, équipements ou fournitures de QuadReal qui ne vous sont disponibles que par votre lien de travail avec QuadReal.

Nous nous attendons à ce que les employés consacrent leurs heures de travail à QuadReal et qu'ils divulguent obligatoirement les activités extérieures suivantes :

- Emploi rémunéré autres que pour QuadReal ;
- Toute activité commerciale qui pourrait potentiellement interférer ou pourrait être perçue comme interférant avec votre performance dans vos tâches chez QuadReal ;
- Investissement dans une entreprise non inscrite à une bourse reconnue ;
- Contrôle d'une entreprise autre que les compagnies de propriété personnelle; ou
- Campagne visant l'élection ou la nomination à un poste public.

Nous nous attendons à ce que les directeurs se conforment aux politiques du Conseil d'administration concernant les activités extérieures.

Conseils d'administration

Tout employé qui siège au sein d'un Conseil d'administration autrement qu'à la demande de QuadReal doit éviter toute perception à l'effet d'agir pour le compte de QuadReal. Tout employé siégeant sur un conseil d'administration à la demande de QuadReal doit remettre toute rémunération associée à son poste d'administrateur de société à QuadReal.

Activité politique

QuadReal ne fait pas de dons à des organisations politiques. Les Membres sont libres de participer au processus politique à titre individuel dans leurs temps libres, ou de verser des contributions politiques personnelles conformément à la loi. Les activités et contributions politiques des Membres doivent être clairement distinctes de leur lien de travail avec QuadReal, et ne doivent pas suggérer un lien avec QuadReal ni l'approbation de QuadReal.

7. NOUS N'OFFRONS NI N'ACCEPTONS DE CADEAUX D'ENTREPRISE INAPPROPRIÉS

Les cadeaux d'entreprise s'échangent fréquemment afin de favoriser les liens d'affaires; vous devez cependant conserver un haut niveau d'indépendance et d'impartialité.

Évitez d'offrir ou de recevoir des cadeaux qui pourraient être perçus comme nuisant à votre jugement professionnel, affectant votre performance face à vos obligations, obligeant QuadReal à faire affaire avec un tiers ou nuisant à la crédibilité de QuadReal. Les critères suivants devraient être pris en considération lorsque vous décidez d'accepter ou non un cadeau d'entreprise :

- L'avantage est de valeur nominale et exclut l'argent comptant ou les instruments pouvant être échangés facilement contre de l'argent;
- L'échange est légal et ne crée aucune obligation;
- Il serait facile de rendre la pareille;
- La situation n'est pas fréquente; et

Le cadeau n'a pas d'impact négatif sur la réputation de QuadReal advenant que le cadeau d'entreprise devienne de notoriété publique. Les Membres sont tenus en toute circonstance d'éviter de solliciter des cadeaux d'entreprise et doivent informer leur superviseur sans délai s'ils reçoivent des cadeaux d'entreprise non sollicités qui ne respectent pas l'un ou l'autre des critères ci-haut mentionnés.

Pots-de-vin et corruption

QuadReal s'efforce de mener ses activités conformément à la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers et toute autre loi internationale anti-corruption en vigueur. La corruption se définit par l'abus du pouvoir public à des fins de profit personnel ou l'abus de pouvoir à des fins de profit personnel. Un pot-de-vin consiste en une offre, une promesse ou un paiement en argent comptant, un cadeau ou divertissement excessif, ou une incitation de toute sorte, offert ou donné à une personne en position de confiance afin d'influencer son point de vue ou sa conduite dans le but d'obtenir un avantage indu (« activité de paiement inappropriée »).

Vous êtes tenu d'éviter de prendre part, faciliter ou tirer profit sciemment de quelque activité de paiement inappropriée que ce soit. Les livres et les registres doivent correctement refléter à la fois le montant et la description écrite de toute transaction. Nous nous attendons également à ce que vous veilliez à vous assurer qu'il y ait un lien raisonnable entre la substance de la transaction et ce qui est consigné aux livres et registres. Les Membres sont tenus de signaler toute préoccupation concernant des comportements suspects reliés à une activité de paiement inappropriée de QuadReal, de ses Membres, sous-traitants ou tout autre partenaire d'affaires, représentant gouvernemental ou tout autre tiers faisant affaire directement ou indirectement avec QuadReal. Vous pouvez signaler de bonne foi de quelle façon vous croyez que QuadReal ou les autres parties mentionnées ci-haut ont transgressé les lois anti-corruption dans quelque juridiction que ce soit.

8. NOUS UTILISONS LA TECHNOLOGIE D'INFORMATION ET LES AUTRES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE DE FAÇON APPROPRIÉE

Utilisation acceptable de la technologie d'information

On s'attend à ce que l'utilisation des systèmes de QuadReal par les membres se fasse conformément aux Cûode et aux exigences et lignes directrices stipulées dans les politiques reliées aux TI du Manuel des politiques de QuadReal de l'employé, notamment la [Politique de surveillance électronique](#). La conformité à ces politiques est exigée afin de s'assurer que les opérations, la réputation et les intérêts financiers de QuadReal ne sont pas compromis.

Accès privilégié aux données

Le personnel des TI de QuadReal peut avoir accès à des données ou des registres de nature confidentielle, classés « Personnel et privé » ou « À utilisation restreinte ». Un tel accès peut comprendre la visibilité des données personnelles sur les appareils des utilisateurs.

Ce niveau d'accès est requis aux fins suivantes :

Protection contre le vol, comme les attaques, les logiciels malveillants et les virus ;

- Protection de l'intégrité des données;
- Aide au soutien à la continuité des opérations ; et
- Développement, mise à l'essai, implantation, maintien et soutien des applications, systèmes et réseaux QuadReal.

Par conséquent, les autorisations d'accès ne peuvent être strictement attribuées sur la base du « besoin de savoir » qui s'applique à tous les autres utilisateurs de QuadReal.

Tout le personnel des TI de QuadReal doit se conformer aux règles suivantes associées à leurs privilèges d'accès élevés :

- Obtenir uniquement les données nécessaires à vous acquitter de vos obligations, ou selon les directives de votre supérieur ;
- N'utiliser que les données récoltées aux fins pour lesquelles elles ont été obtenues ;
- Protéger adéquatement les données en votre possession et les supprimer adéquatement une fois qu'elles ne sont plus requises aux fins prévues par l'entreprise;
- Ne pas parcourir ni examiner les données personnelles des utilisateurs pour quelque fin que ce soit autre que pour régler le problème spécifique rencontré; et
- Ne pas partager ni distribuer de données ou registres de nature sensible ni les utiliser pour quelque fin que ce soit autre que pour le problème spécifique à résoudre.

Tout défaut de se conformer aux règles ci-haut est considéré comme un grave bris de confiance et est matière à action disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

9. NOUS PROTÉGEONS LA PROPRIÉTÉ ET LA RÉPUTATION DE QUADREAL

La propriété de QuadReal

Les membres doivent protéger et prendre grand soin de la propriété de QuadReal et ne pas l'exposer à la perte, aux dommages, aux abus ou au vol. Vous devez respecter les mesures en place destinées à protéger la propriété de QuadReal, comme l'utilisation de coffres-forts, de contrôles d'accès physiques ou logiques, ainsi que d'autres mesures reliées à la sécurité.

Inventions et information propriétaire

Toute invention comme un programme informatique, un modèle de recherche ou d'investissement développé dans le cadre de votre travail appartient à QuadReal. Ces inventions sont propriétaires et ne doivent être divulguées qu'aux Membres ayant un but commercial légitime et qui ont besoin de cette information dans le cadre de leur travail. En tout temps pendant ou après votre emploi, embauche ou nomination, QuadReal peut exiger que vous retourniez ou détruisez la propriété de QuadReal en votre possession ou contrôle, ou que vous cessiez d'utiliser, d'accéder ou de distribuer cette propriété.

Confidentialité et respect de la vie privée

Nous nous attendons à ce que vous accédiez et utilisiez l'information relative à votre travail aux fins prévues et que vous la partagiez uniquement avec les personnes autorisées ayant un besoin légitime de la connaître. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables afin de préserver la nature confidentielle et personnelle des renseignements de QuadReal. Il peut s'agir de :

- Restreindre adéquatement l'accès électronique à tout renseignement de nature confidentielle et personnelle ;
- Protéger les documents de nature confidentielle et personnelle contre l'accès sans autorisation ;
- Éviter de discuter de questions de nature confidentielle et personnelle là où elles peuvent être entendues de façon inappropriée ;
- Prendre des précautions lors de l'accès à des renseignements de nature confidentielle et personnelle sur l'écran d'ordinateur ;
- Verrouiller l'accès à votre ordinateur quand il est laissé sans surveillance ;
- Utiliser la fonction d'impression sécuritaire lors de l'impression de renseignements de nature confidentielle et personnelle; et
- Transmettre des documents de nature confidentielle et personnelle par voie électronique uniquement lorsqu'il est raisonnable de croire que les conditions de transmission sont sécuritaires.

Votre obligation de confidentialité continue de s'appliquer après le terme de votre relation de travail chez QuadReal.

Image de marque QuadReal

L'image de marque et la papeterie de QuadReal ne doivent servir qu'aux fins commerciales autorisées et conformément aux lignes directrices d'image de marque de QuadReal. Les lignes directrices [d'image de marque de QuadReal](#) sont disponibles sur InTouch et mises à jour régulièrement.

Internet, médias sociaux et collaboration en ligne

PRENEZ NOTE : L'implication sur les médias sociaux signifie indiquer « J'aime », partager, transférer ou répéter des contenus créés ou endossés par QuadReal lorsqu'ils sont publiés sur ses canaux corporatifs de médias sociaux. Consultez le See « [Guide de représentation personnelle et de QuadReal sur les médias sociaux](#) » pour tous les détails.

Lors de leurs communications sur les médias sociaux, les Membres doivent :

- Éviter de prendre part à tout comportement en ligne non conforme au présent Code de conduite;
- Être conscients et respecter les lois sur la vie privée et les droits d'auteur, notamment ne pas republier les photos de Membres, le logo de QuadReal et les documents produits par QuadReal sans autorisation ;
- Exprimer clairement que les opinions des membres ne représentent pas celle de la compagnie et ajouter au besoin un avis, ainsi qu'être conscients que seules les porte-parole officiels désignés par QuadReal sont autorisés à s'exprimer au nom de la compagnie;
- Demeurer conscient que les communications en ligne sont de nature permanente ;
- Être conscient que l'accès à des sites Internet de nature douteuse et le téléchargement de fichiers (comme des programmes informatiques, des vidéos, etc.) peuvent avoir un impact sur les systèmes de QuadReal, comme le ralentissement du réseau ou l'introduction de virus et logiciels malveillants dans l'environnement de QuadReal ; et
- Éviter de copier, télécharger, synchroniser ou reproduire de données de quelque source que ce soit qui puissent avoir des implications juridiques ou éthiques si elles sont conservées ou consultées au travail sur un actif de TI de QuadReal, comme par exemple : pornographie, littérature haineuse, jeux en ligne, vidéos ou contenu musical de contrebande, etc., susceptibles d'avoir un impact négatif sur d'autres Membres ou sur la compagnie QuadReal elle-même.

Communication avec les médias et le public

QuadReal a désigné des porte-parole au niveau corporatif et pour chacune de ses propriétés, qui sont responsables de s'exprimer au nom de la compagnie. Ces personnes sont les seules qui devraient parler publiquement au nom de QuadReal, y compris aux médias et dans les médias sociaux.

Les demandes d'entrevues et de commentaires publics au nom de QuadReal doivent être acheminées aux Communications corporatives à l'adresse :

media@quadreal.com.

10. NOUS PROTÉGEONS L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DES DOSSIERS DE QUADREAL

Les systèmes de contrôle interne de QuadReal soutiennent la conformité aux principes comptables approuvés. Les membres sont tenus de maintenir des registres et dossiers complets, justes et exacts conformément aux exigences légales en vigueur.

Vous êtes responsable de l'intégrité des registres confiés à vos soins et sous votre contrôle.

Vous êtes responsable de veiller à ce que les registres comptables placés sous vos soins et votre contrôle ne contiennent aucune information fautive ou intentionnellement trompeuse. Toutes les transactions doivent être supportées par la documentation appropriée raisonnablement détaillée et inscrite dans le compte adéquat et au cours de la période comptable adéquate.

11. NOUS CHOISSONS NOS PARTENAIRES D'AFFAIRES EN FONCTION DU MÉRITE

QuadReal collabore avec des partenaires d'affaires qui respectent des normes élevées d'éthique commerciale conformément aux principes et comportements attendus stipulés dans le présent Code.

Les Membres sont tenus de traiter les partenaires d'affaires de façon équitable et de les choisir en fonction de facteurs comme la valeur, la qualité, l'éthique commerciale et le prix.

12. NOUS NOUS EFFORÇONS D'INVESTIR DE FAÇON RESPONSABLE

QuadReal QuadReal croit que la gouvernance robuste et au comportement corporatif responsable en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance contribue à améliorer la performance financière à long terme.

Dans la mesure qui correspond à leur rôle et à leur poste, les Membres sont tenus de contribuer aux activités d'investissement responsable de QuadReal afin de protéger et de faire croître la valeur à long terme des fonds des clients de son portefeuille.

13. NOUS APPUYONS NOTRE COMMUNAUTÉ

During Toute l'année durant, des Membres de QuadReal Members prennent part à de nombreuses initiatives communautaires.

Tous sont encouragés à participer à ces initiatives communautaires et à communiquer avec le président du Comité culturel ou le gestionnaire de l'engagement communautaire pour partager d'autres renseignements sur des initiatives communautaires susceptibles d'intéresser les autres Membres de QuadReal.

14. NOUS RESPECTONS LES RÈGLES EN VIGUEUR GOUVERNANT LES MARCHÉS DE CAPITAUX

Les Membres doivent se conformer aux règlements sur les valeurs mobilières et aux règles des divers marchés de capitaux. Pour ce faire, ils doivent éviter de prendre part aux activités suivantes :

Transactions d'initié—transiger les valeurs mobilières d'un émetteur public lorsqu'on détient des renseignements non divulgués au sujet de cet émetteur. Il peut s'agir de transactions au nom de QuadReal ou de comptes personnels sous notre contrôle, notre direction ou notre influence.

Cette interdiction de transiger s'applique aux renseignements matériels non divulgués acquis dans le cadre de votre travail chez QuadReal ou par d'autres sources et canaux.

Conseil d'initié—divulguer des renseignements matériels non-divulgués à propos d'une valeur mobilière transitée en bourse à une personne non autorisée à posséder ces renseignements.

Frontrunning—exécuter des transactions tout en tirant profit de la connaissance préalable des transactions ou stratégies de QuadReal en attente.

De telles activités peuvent causer un tort irréparable à la réputation et aux pronostics futurs de QuadReal, de ses directeurs, dirigeants et employés.

Vous pourriez devoir demander une autorisation préalable pour vos transactions personnelles sur certaines valeurs mobilières et fournir des preuves acceptables de vos transactions et avoirs personnels. Vous pourriez aussi devoir divulguer toutes les situations où vous détenez ou pourriez détenir des renseignements non-divulgués afin que les contraintes de transaction appropriées puissent être mises en place.

Lorsque vous accédez et traitez des renseignements matériels non-divulgués, vous devez prendre des mesures raisonnables afin de protéger la confidentialité des renseignements qui vous sont confiés, conformément aux politiques de QuadReal et à la section Confidentialité et vie privée du présent Code.

Si par inadvertance, vous recevez du matériel non-divulgué, vous devez immédiatement signaler tous les faits au chef des affaires juridiques ou à votre superviseur afin que des mesures de correction appropriées puissent être prises.

PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION ÉTHIQUE

Les Principes directeurs énoncés au début du présent Code sont conçus dans le but de vous aider à prendre les bonnes décisions. Cependant, ils ne peuvent pas couvrir toutes les situations et tous les dilemmes auxquels vous pourriez être confronté. Les Membres doivent accepter la responsabilité de prendre des décisions éthiques et sont redevables des conséquences de leurs décisions.

Le fait d'ignorer ou d'éviter un enjeu peut sembler la solution facile, mais tout défaut d'agir constitue en soi un geste pouvant avoir de lourdes conséquences. Le défaut de signaler une infraction est en soi une infraction passible de mesures disciplinaires.

Bien que vous soyez tenu de vous conformer aux règlements de l'industrie comme norme minimum d'éthique, les règles et règlements ne sont qu'une partie du processus de décision.

La poursuite des succès de QuadReal dépend de la capacité de ses Membres à faire preuve de bon jugement et à prendre des décisions éthiques, conformément aux Principes directeurs de la compagnie. Peu importe la situation, vous devez toujours être honnête et vous conduire avec intégrité.

CONSEILS ET SOUTIEN

En cas de doute, de questions ou de préoccupations, vous êtes fortement encouragés à rechercher des conseils avant d'agir. Les Employés peuvent commencer par s'adresser à leur supérieur. Ces derniers ont la responsabilité d'écouter et d'agir. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler avec votre gestionnaire ou si vous sentez que la situation n'est pas corrigée, veuillez vous adresser aux Ressources humaines ou au chef des affaires juridiques.

SIGNALEMENT DES INFRACTIONS

Vous êtes responsable de signaler toute infraction ou tout soupçon d'infraction au présent Code à votre superviseur ou par l'entremise de la Ligne éthique QuadReal, administrée par un tiers indépendant (voir les coordonnées ci-après). Quand vous exprimez une préoccupation, vous devez fournir l'information la plus détaillée possible, notamment :

- Le contexte et l'historique de la préoccupation;
- L'endroit où les faits sont survenus;
- Les faits survenus;
- Le moment où les faits sont survenus;
- Pourquoi la situation vous préoccupe;
- Le nom de la (des) personne(s) concernée(s);
- Le nom de la (des) personne(s) qui pourraient avoir été témoin des faits; et
- Tout document ou toute information en appui à vos déclarations qui peut être utile à l'enquête.

Ces renseignements sont spécialement importants lorsque vous présentez un rapport ou une plainte de façon anonyme, afin que QuadReal puisse mener une enquête convenablement.

LIGNE DE CULTURE ET D'ÉTHIQUE DE QUADREAL

La Ligne éthique de QuadReal est administrée par un tiers indépendant de confiance et vous permet de présenter un signalement d'éthique de façon anonyme. Cet anonymat peut être conservé jusqu'à la résolution de la préoccupation signalée en communiquant avec la direction ou les membres du Conseil d'administration de QuadReal par l'entremise du portail d'éthique en ligne de QuadReal. En présentant votre signalement par la Ligne éthique de QuadReal, vous recevrez un mot de passe d'accès ainsi qu'une réponse par l'entremise de la Ligne éthique.

Vous pouvez présenter un signalement de façon anonyme par la Ligne éthique de QuadReal selon l'une ou l'autre des options suivantes :

1. En ligne, par notre site Web sécuritaire www.clearviewconnects.com
2. Au téléphone, par le numéro sans frais dédié de QuadReal 1-855-925-1915
3. Par la poste, au casier postal confidentiel :
C. P. 11017
Toronto (Ontario)
M1E 1N0

Signalement confidentiel

Les signalements d'infractions connues ou soupçonnées au présent Code, ou toute autre préoccupation de bonne foi, comme toute communication ultérieure avec l'auteur du signalement, demeureront confidentiels. Sur demande, tout signalement fait auprès de votre superviseur sera traité de façon aussi anonyme que possible.

De même, les signalements présentés de façon anonyme par l'entremise de la ligne éthique de QuadReal n'indiqueront pas à QuadReal l'identité de l'auteur du signalement. Par contre, les faits concernant la préoccupation signalée pourraient permettre à la direction ou au Conseil d'administration de QuadReal d'identifier l'auteur du signalement.

Enquêtes

Votre signalement présenté par l'entremise de la ligne éthique QuadReal sera acheminé à au moins deux membres non-concernés et objectifs du Comité de direction ou du Conseil d'administration de QuadReal. Ces personnes évalueront votre signalement, détermineront les prochaines étapes nécessaires à l'enquête ou à la résolution de votre préoccupation et communiqueront avec vous s'ils ont des questions, ainsi que pour vous informer des progrès concernant votre préoccupation.

Bien que les enquêteurs conserveront l'anonymat dans toute la mesure du possible, l'objectif premier consiste à prendre toutes les mesures raisonnables pour mener une enquête approfondie sur les faits signalés.

Les enquêtes seront menées aussi promptement que possible, en tenant compte de la nature et de la complexité du signalement. Les détails de l'enquête et les mesures disciplinaires éventuelles demeurent confidentielles.

Protection contre les représailles

Les représailles consistent en toute conduite susceptible de dissuader ou décourager raisonnablement les Membres de signaler une préoccupation ou de collaborer à une enquête. Elles peuvent survenir par la conduite ou la communication et prendre plusieurs formes, comme des comportements, des menaces réelles ou implicites, des modifications aux termes et conditions d'emploi, du harcèlement, de l'intimidation physique ou autre.

QuadReal ne tolérera pas et prendra toutes les mesures permises par la loi afin de protéger les Membres qui présentent un signalement de bonne foi ou qui collaborent avec les enquêtes portant sur des soupçons de questions contraires à l'éthique, illégales ou frauduleuses. Toute personne qui exerce des représailles sur vous en raison de vos gestes ainsi protégés s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Si vous croyez faire l'objet de représailles ou de toute conduite contraire au présent Code, vous pouvez déposer une plainte par l'entremise de n'importe quel canal de signalement mentionné à la section Signalement des infractions du présent Code.



MESURES DISCIPLINAIRES EN CAS D'INFRACTION

Les Membres qui contreviennent à la lettre et à l'esprit du présent Code s'exposent à des mesures disciplinaires appropriées, selon la gravité et les circonstances entourant l'infraction.

Il est de la responsabilité de la haute direction ou du Conseil d'administration, le cas échéant, de veiller à appliquer constamment un niveau approprié de discipline, sans parti pris et en temps opportun. Parmi les exemples de mesures disciplinaires pouvant être appliquées à un Employé, on retrouve entre autres :

- Avertissement verbal;
- Avertissement écrit consigné au dossier de l'Employé;
- Suspension du travail; et
- Congédiement

Les conséquences pour un directeur qui enfreint le Code peuvent être, entre autres :

- Exclusion des débats sur toute question reliée à l'infraction ;
- Lettre au directeur ;
- Demande de démission ; et
- Recommandation de résolution afin d'exclure le directeur.

Tout membre qui contrevient au Code s'expose également à des poursuites judiciaires et si la situation implique une activité criminelle, une référence aux forces de l'ordre ou aux agences réglementaires appropriées.

AMENDEMENTS

Cette version du Code remplace dans son ensemble toute version antérieure ou existante du code d'éthique et de conduite professionnelle de QuadReal, pourvu que toute attestation ou confirmation de conformité antérieure continue d'être en vigueur.

QuadReal se réserve le droit de modifier ce Code en tout temps. Toute modification sera communiquée dans InTouch.

VISION ET MISSION DE QUADREAL

Notre vision : Être un partenaire immobilier international de premier plan, reconnu pour ses contributions positives aux collectivités, les rendements élevés de ses investissements et ses stratégies de croissance prudentes, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Notre mission : Créer des milieux de vie et de travail qui améliorent le quotidien des gens et des collectivités.

VALEURS DE QUADREAL

L'INTÉGRITÉ | EST NOTRE PIERRE D'ASSISE

Notre quête **d'excellence** est fondée sur l'intégrité. Nous valorisons l'ouverture et la transparence, et tirons parti de la diversité des points de vue.

LA COLLABORATION | EST NOTRE FORCE

Nous travaillons tous ensemble de façon efficace et efficiente pour garantir **l'excellence** des services que nous offrons à nos clients, nos partenaires et nos collègues

LA PERFORMANCE | EST NOTRE PRIORITÉ

Nous mesurons toutes les facettes de notre performance vers l'atteinte de notre objectif premier : la poursuite éclairée de **l'excellence** et la création de valeur.

L'INNOVATION | EST NOTRE PHILOSOPHIE

Nous encourageons l'innovation, la créativité et l'audace dans notre quête **d'excellence**.

LA RESPONSABILITÉ | EST NOTRE PROMESSE

Nous avons envers nos clients et nos collectivités la responsabilité fondamentale de bâtir **l'excellence**, aujourd'hui et pour les générations futures.